

Restauration scolaire

La restauration scolaire est un service payant, proposé entre 11h30 et 13h20, dans toutes les écoles publiques de la commune.

Les réservations à la restauration scolaire se font en ligne sur le portail famille de la ville.

L'inscription reste possible en cours d'année.

L'admission au restaurant scolaire est réservée aux enfants ayant 3 ans dans l'année et sur dérogation pour les plus jeunes. Les enfants qui ne restent pas à l'école l'après-midi ne sont pas acceptés au restaurant scolaire.

Règlement

A compter d'octobre 2026, pour les factures de septembre, la trésorerie de Caluire devient votre interlocuteur unique pour le règlement des factures de la restauration scolaire.

Le service restauration scolaire de la Ville (Elior aux Cerisiers) ne pourra plus recevoir aucun paiement.

Comment vais-je recevoir mes factures ?

Un avis des sommes à payer vous sera envoyé par courrier postal par le Trésor public.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique un avis d'échéance vous sera envoyé indiquant le montant du prélèvement à effectuer sur votre compte le 20 de chaque mois (**à compter du mois de décembre 2026**).

Un détail des consommations sera mis à votre disposition par la Ville d'Ecully courant octobre sur votre espace personnel.

Exceptionnellement, **votre facture de septembre 2026 vous sera transmise la dernière semaine d'octobre par courrier postal par le Trésor public sous la forme d'un avis des sommes à payer**. Vos prochaines factures d'octobre et les suivantes vous parviendront de la même façon au plus tard le 10 de chaque mois.

Quels modes de paiements sont acceptés par le Trésor Public de Caluire ?

Tous les modes de paiement usuels, à l'exception des CESU et ANCV, seront acceptés selon les

Les modes de paiement acceptés, à l'exception des espèces et du chèque, seront acceptés selon les modalités indiquées ci-après : espèces, carte bancaire, prélèvement automatique, virement, chèque.

Qu'en sera-t-il des prélèvements automatiques ?

La nouvelle procédure avec le Trésor public va rendre caduque vos prélèvements pour la facturation de septembre à novembre 2026.

Les prélèvements seront à nouveau possibles à partir du 3 décembre 2026.

Avant cette date, **et dès que le Trésor public vous enverra votre avis des sommes à payer par courrier postal vers la fin octobre**, il vous faudra régler selon les modalités suivantes :

- En ligne par carte bancaire sur <https://www.payfip.gouv.fr/tpi-zu/accueilportail.web> 
Un lien sera disponible sur votre espace famille.
Les informations à saisir par vos soins :
 - Identifiant structure publique : 051002
 - Référence de la dette : indiquée sur votre avis des sommes à payer (année de la facture, numéro du titre, numéro d'ordre ; ex. : 2026-108726-1)

Par virement bancaire sur le compte du Trésor public de Caluire. Munissez-vous de l'IBAN du Trésor public indiqué sur votre avis des sommes à payer.

Une campagne de communication fin octobre vous expliquera la démarche dématérialisée à réaliser pour la réactivation de vos prélèvements à partir du 20 novembre pour la facturation de novembre générée le 3 décembre.

Quelles sont les modalités de paiement auprès du Trésor Public de Caluire ?

- En ligne par carte bancaire sur <https://www.payfip.gouv.fr/tpi-zu/accueilportail.web> 
Un lien sera disponible sur votre espace famille.
Les informations à saisir par vos soins :
 - Identifiant structure publique : 051002
 - Référence de la dette : indiquée sur votre avis des sommes à payer (année de la facture, numéro du titre, numéro d'ordre ; ex. : 2026-108726-1)
- Chez un buraliste agréé à Ecully : pour tout paiement en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire :
 - Tabac presse 22 Chemin de Charrière Blanche,
 - Tabac relais de la presse 12 Place Charles de Gaulle,
 - Tabac presse H2M centre commercial du Pérollier.

Pour les non-résidents à Ecully : recherche du buraliste en ligne sur impots.gouv.fr 

- Sur place à la Trésorerie de Caluire (espèces, carte bancaire, chèque)
- **LES CHÈQUES BANCAIRES** devront être envoyés, avec votre avis des sommes à payer, par courrier postal ou déposés au Trésor public à l'adresse suivante :

Service de gestion comptable – Trésor Public
1 rue Claude Baudrand
69732 Caluire et Cuire Cedex



N.B. : La DGFIP supprime progressivement le paiement par chèque bancaire en juin 2027 pour les factures publiques, les impôts et les

bancaire en juin 2027 pour les factures publiques, les impôts et les amendes en raison d'un coût élevé de traitement (2,50 € par chèque) et risque de fraude 70 fois supérieur au virement. Privilégiez dès maintenant les autres moyens de paiement.

- Par virement bancaire sur le compte du Trésor public de Caluire
Munissez-vous de l'IBAN du Trésor public indiqué sur votre avis des sommes à payer.

Coordonnées de la Trésorerie de Caluire :

Tél. : 04 87 65 93 00

Courriel : sgc.caluire@dgfip.finances.gouv.fr

Internet : Service de gestion comptable (SGC) - Caluire - Annuaire | Service Public

Adresse postale :

Service de gestion comptable – Trésor Public

1 rue Claude Baudrand

69732 Caluire et Cuire Cedex

Le service de la restauration scolaire reste à votre disposition pour toutes précisions utiles : melanie.larzabal@elior.com - 06 64 56 74 41

Plus de bio et de produits locaux

Conscients des enjeux que représente l'alimentation en terme de santé, notre priorité est de faire du repas un moment de plaisir et de bien-être avec :

- **60% de produits durables** dans vos menus conformément aux dernières directives de l'État
- **40% de produits locaux** soit : - 2 produits par jour
 - 1 poisson frais par mois
 - 1 fromage AOP/AOC par semaine
 - des volailles 100% **Label Rouge**.

Depuis 2020, nous sommes passés à 40% de produits BIO, soit 2 produits BIO par jour et un menu 100% BIO par mois.

Consultez le Portail famille pour trouver toutes les informations concernant la restauration scolaire (menu, règlement, actualités) et **payez vos factures restauration scolaire dans votre espace personnel**

Pour connaître les menus de la semaine téléchargez l'**application gratuite SoHappy** sur votre smartphone !



Annuaire des Services Municipaux
Mairie

Service scolaire

Place de la Libération CS 80212
69134 ÉCULLY CEDEX

 04 72 18 10 08

 [Courriel](#)

 [VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser